



CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION

Article 1 – Objet

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les modalités de location saisonnière des gîtes du **Logis de l'Épinière**, proposés à usage exclusivement touristique. Toute réservation implique l'acceptation pleine et entière des présentes conditions générales, ainsi que du contrat de location saisonnière et de ses annexes remis au locataire.

Article 2 – Réservation et conclusion du contrat

La réservation devient effective après validation de la disponibilité par le Propriétaire.

Elle devient ferme et définitive à réception :

- d'un contrat de location signé par le locataire,
- et du versement d'un acompte correspondant à **30 % du montant total du séjour**.

La location est strictement personnelle et ne peut bénéficier, même partiellement, à des tiers sans accord écrit préalable du Propriétaire.

Article 3 – Paiement

Le solde du séjour est exigible **au plus tard 30 jours avant la date d'arrivée**.

Pour toute réservation effectuée moins de 30 jours avant l'arrivée, le montant total du séjour est exigible à la réservation.

Article 4 – Conditions d'annulation

Annulation par le locataire

Toute annulation doit être notifiée par écrit (courrier ou e-mail).

- Plus de 30 jours avant la date d'arrivée : l'acompte reste acquis au Propriétaire.
- Moins de 30 jours avant la date d'arrivée ou en cas de non-présentation : la totalité du séjour est due.

Aucun remboursement ne pourra être effectué en cas de séjour écourté.

Il est recommandé au locataire de souscrire une assurance annulation.

Annulation par le Propriétaire

En cas d'annulation exceptionnelle et indépendante de sa volonté, les sommes versées seront intégralement remboursées, sans autre indemnité.

Article 5 – Arrivée et départ

Les arrivées s'effectuent à partir de **16h00** et les départs avant **10h00**, sauf accord préalable.

En cas d'arrivée tardive ou différée, le locataire doit impérativement prévenir le Propriétaire.

Sans nouvelle du locataire dans les 24 heures suivant la date prévue d'arrivée, la réservation pourra être considérée comme annulée, sans remboursement.

Article 6 – Capacité d'accueil

Chaque gîte est loué pour une **capacité maximale précisée lors de la réservation et dans la fiche descriptive du logement**.

Cette capacité ne peut en aucun cas être dépassée.

Le non-respect de cette règle pourra entraîner la résiliation immédiate du séjour, sans remboursement.

Article 7 – Usage des lieux et tranquillité

Les gîtes sont destinés exclusivement à un usage d'hébergement touristique.

Les fêtes, soirées, événements, rassemblements et nuisances sonores sont strictement interdits.

Le locataire s'engage à respecter la tranquillité des lieux et des autres occupants, notamment entre **22h et 8h**.

Article 8 – Ménage et état du logement

Un ménage de fin de séjour est inclus dans le prix de la location.

Le locataire s'engage toutefois à restituer le logement dans un **état d'usage normal**, comprenant notamment :

- la vaisselle propre et rangée,
- les poubelles vidées,
- le mobilier remis à sa place,
- un logement laissé dans un état ordonné et respectueux.

En cas de logement restitué dans un état anormal (désordre excessif, salissures importantes, déchets non évacués), des frais de remise en état pourront être facturés.

Article 9 – Dépôt de garantie

Un dépôt de garantie de **500 €** est demandé à l'arrivée.

Il est restitué dans un délai maximum de **15 jours après le départ**, déduction faite, le cas échéant, des frais de remise en état ou de remplacement du matériel.

Article 10 – Piscine

Le Logis de l'Épinière dispose d'une **piscine partagée entre les gîtes du site**.

La piscine est **non surveillée**.

Elle est sécurisée par un **portail équipé d'un dispositif de sécurité enfant**, sans que cela ne dispense d'une surveillance constante, en particulier pour les enfants et les personnes ne sachant pas nager.

L'utilisation de la piscine se fait sous l'entière responsabilité des locataires.

Article 11 – Animaux

Les animaux de compagnie ne sont pas acceptés au Logis de l'Épinière, sauf accord écrit préalable du Propriétaire.

Article 12 – Assurance et responsabilité

Le locataire doit être couvert par une assurance responsabilité civile valable pour la durée du séjour.

Le Propriétaire décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration des biens personnels des locataires, ainsi qu'en cas d'accident survenu durant le séjour, sauf faute avérée de sa part.

Article 13 – Sécurité des biens personnels

Chaque locataire est responsable de la sécurité de ses effets personnels pendant toute la durée de son séjour.

Il lui appartient notamment de :

- veiller à la fermeture des portes, fenêtres et accès du logement lors de ses absences,
- utiliser les dispositifs de fermeture mis à disposition,
- ne pas laisser d'objets de valeur sans surveillance.

Le Propriétaire ne saurait être tenu responsable en cas de vol, perte ou détérioration des biens personnels survenus pendant le séjour, sauf faute avérée de sa part.

Article 14 – Taxe de séjour

La taxe de séjour est due par le locataire, selon le tarif en vigueur fixé par la collectivité, et est calculée au réel.

Article 15 – Eau, électricité et services

La consommation d'eau et d'électricité est incluse dans le prix de la location pour un usage normal et raisonnable des équipements mis à disposition.

Le Propriétaire ne pourra être tenu responsable en cas d'interruption temporaire des services publics, de l'accès à Internet ou de dysfonctionnement indépendant de sa volonté.

Article 16 – Droit applicable et litiges

Les présentes conditions générales sont soumises au droit français.

En cas de litige, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable avant toute action judiciaire.
